

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23-11-07

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 7 NOVEMBRE 2023 À 19H34, À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, RIMOUSKI.

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau	membre parent
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent et Vice-présidente
M ^{me} Heidi-Kim Ferguson	membre parent
M. Éric Lepage	membre parent et Président
M ^{me} Catherine Lapointe	membre du personnel
M. Rémi Lavoie	membre du personnel
M ^{me} Guylaine Pepin	membre du personnel
M ^{me} Marie-Andrée Gagnon	membre de la communauté
M ^{me} Amélie Pichette	membre de la communauté
M ^{me} Sarah Toulouse	membre de la communauté
M. Samuel Perreault	membre de la communauté
M. Michael Vallée	membre de la communauté

Permanence :

M ^{me} Nancy Prévèreault	directrice générale
M ^e Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M ^{me} Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ
M ^{me} Christine Marquis	directrice générale adjointe
M. Jocelyn Michaud	directeur général adjoint

Membres du personnel invités :

M. Martin Arsenault	directeur du SRI
M. Rock Bouffard	directeur du SRH
M. Jean-François Brisson	directeur du SRM et du Transport
M. Marie-Hélène Ouellet	directrice du SRF
M. Hugo Perry	directeur adjoint du SRF

23-11-07-426

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

23-11-07-427

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Rémi Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 2023 ;
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 ;
 - 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2023 ;

- 3.4. Prestation du serment des administrateurs ;
- 3.5. Dépôt des déclarations d'engagement et d'intérêts ;
- 3.6. Démission d'un administrateur ;
- 3.7. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – 2024-2025 ;
- 3.8. Demande d'aide financière au PAFIRSPA pour l'ajout d'un gymnase à l'école Lévesque ;
- 3.9. Demande d'aide financière au PAFIRSPA pour l'ajout d'un gymnase à l'école des Hauts-Plateaux-de-la-Source ;
- 3.10. Demande d'aide financière au PAFIRSPA pour l'ajout d'un gymnase à l'école du Grand-Pavois-de-St-Yves ;
- 3.11. Projet de stade Multisports de la Ville de Rimouski – Appui ;
- 3.12. Convention collective locale du personnel enseignant ;
4. États financiers 2022-2023 et rapport de l'auditeur ;
5. Politique relative à l'approbation et au remboursement des frais de déplacement et de séjour- Modification ;
6. Priorités de la direction générale 2023-2024 – Présentation ;
7. Période de questions ;
8. Autres sujets ;
9. Levée de la séance.

23-11-07-428 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AOÛT 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-11-07-429 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 septembre 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-11-07-430 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2023

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 octobre 2023 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

23-11-07-431 PRESTATION DU SERMENT DES ADMINISTRATEURS

M^{me} Cathy-Maude Croft, secrétaire générale dûment désignée par M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale, a procédé à l'assermentation des nouveaux administrateurs, membres de la communauté :

Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : M. Michael Vallée.

Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Mme Marie-Andrée Gagnon.

Une entrée de ces affirmations solennelles est faite dans le Livre des délibérations.

23-11-07-432 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'ENGAGEMENT ET D'INTÉRÊTS

Conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration d'un centre de services scolaires francophone*, la secrétaire générale dépose les déclarations d'engagement et d'intérêts de Mme Marie-Andrée Gagnon et M. Michael Vallée, administrateurs membres de la communauté.

Ces déclarations sont confidentielles et conservées au Bureau du secrétariat général.

23-11-07-433 DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

La secrétaire générale a transmis l'avis de démission de M. Alexandre Charest au conseil d'administration conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique*. La démission de M. Alexandre Charest a pris effet le 19 octobre 2023.

23-11-07-434 OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES – 2024-2025

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2024-2025 du Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU l'analyse et les recommandations du comité de répartition des ressources ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter le document Objectifs et principes de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2024-2025, codifié sous le numéro F102-3.

Ce document est déposé au bureau Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-11-07-435 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA POUR L'AJOUT D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE LÉVESQUE

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares d'organiser et d'offrir des services éducatifs dans des environnements les plus adéquats possibles à tous ses élèves, sur tout son territoire ;

ATTENDU que l'école Lévesque ne possède pas de gymnase possédant les dimensions normalisées ;

ATTENDU l'appel de projets récemment lancé pour le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation, secteur du Sport, du Loisir et du Plein air ;

ATTENDU l'opportunité de présenter une demande d'ajout de gymnase de manière simultanée via la mesure 50511 – Ajout d'espace du ministère de l'Éducation ;

ATTENDU que l'acceptation du projet d'ajout d'un gymnase à l'école Lévesque par le ministère de l'Éducation dans sa mesure 50511

permettrait de financer 33 % du coût total du projet et que la demande dans le cadre du PAFIRSPA comblerait la portion de 66 % des coûts du projet ;

ATTENDU la possibilité de soumettre un projet dans le cadre de ces deux mesures ;

ATTENDU que ce projet permettra également à la communauté de Saint-Donat de profiter d'un plateau sportif supplémentaire sur son territoire ;

ATTENDU le désir du Centre de services scolaire des Phares de déposer une demande au ministère dans le cadre de ce programme (PAFIRSPA) pour ce projet ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité :

- de présenter au nom du Centre de services scolaire des Phares un projet d'ajout d'un gymnase à l'école Lévesque au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* ;

- de désigner M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

23-11-07-436

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA POUR L'AJOUT D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE DES HAUTS-PLATEAUX-DE-LA-SOURCE

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares d'organiser et d'offrir des services éducatifs dans des environnements les plus adéquats possibles à tous ses élèves, sur tout son territoire ;

ATTENDU que l'école des Hauts-Plateaux-de la Source ne possède pas de gymnase possédant les dimensions normalisées ;

ATTENDU l'appel de projets récemment lancé pour le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation, secteur du Sport, du Loisir et du Plein air ;

ATTENDU l'opportunité de présenter une demande d'ajout de gymnase de manière simultanée via la mesure 50511 – Ajout d'espace du ministère de l'Éducation ;

ATTENDU que l'acceptation du projet d'ajout d'un gymnase à l'école des Hauts-Plateaux – de la Source par le ministère de l'Éducation dans sa mesure 50511 permettrait de financer 33 % du total du projet et que la demande dans le cadre du PAFIRSPA comblerait la portion de 66 % des coûts du projet ;

ATTENDU la possibilité de soumettre un projet dans le cadre de ces deux mesures ;

ATTENDU que ce projet permettra également à la communauté de Les Hauteurs de profiter d'un plateau sportif supplémentaire sur son territoire ;

ATTENDU le désir du Centre de services scolaire des Phares de déposer une demande au ministère dans le cadre de ce programme (PAFIRSPA) pour ce projet ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité :

- de présenter au nom du Centre de services scolaire des Phares un projet d'ajout d'un gymnase à l'école des Hauts-Plateaux-de la Source au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* ;

- de désigner M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

23-11-07-437

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAFIRSPA POUR L'AJOUT D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE DU GRAND-PAVOIS-DE-ST-YVES

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares d'organiser et d'offrir des services éducatifs dans des environnements les plus adéquats possibles à tous ses élèves, sur tout son territoire ;

ATTENDU que l'école du Grand-Pavois-de-St-Yves ne possède pas de gymnase possédant les dimensions normalisées ;

ATTENDU l'appel de projets récemment lancé pour le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation, secteur du Sport, du Loisir et du Plein air ;

ATTENDU l'opportunité de présenter une demande d'ajout de gymnase de manière simultanée via la mesure 50511 – Ajout d'espace du ministère de l'Éducation ;

ATTENDU que l'acceptation du projet d'ajout d'un gymnase à l'école du Grand-Pavois-de-St-Yves par le ministère de l'Éducation dans sa mesure 50511 permettrait de financer 33 % du total du projet et que la demande dans le cadre du PAFIRSPA comblerait la portion de 66 % des coûts du projet ;

ATTENDU la possibilité de soumettre un projet dans le cadre de ces deux mesures ;

ATTENDU que ce projet permettra également à la communauté de Les Hauteurs de profiter d'un plateau sportif supplémentaire sur son territoire ;

ATTENDU le désir du Centre de services scolaire des Phares de déposer une demande au ministère dans le cadre de ce programme (PAFIRSPA) pour ce projet ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles et du transport ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité :

- de présenter au nom du Centre de services scolaire des Phares un projet d'ajout d'un gymnase à l'école du Grand-Pavois-de-St-Yves au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* ;

- de désigner M^{me} Nancy Prévèreault, directrice générale, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

23-11-07-438

PROJET DE STADE MULTISPORTS DE LA VILLE DE RIMOUSKI – APPUI

ATTENDU la volonté de la Ville de Rimouski de construire un complexe multisports ;

ATTENDU que la réalisation de ce projet a notamment pour objectif de rendre accessible à la population de nouvelles infrastructures pour la pratique d'activités sportives dans le but d'adopter de saines habitudes de

vie et de devenir un support pédagogique pour les jeunes pour diverses activités éducatives ;

ATTENDU que les élèves du Centre de services scolaire des Phares pourraient bénéficier de ce site pour des activités parascolaires ou des sorties éducatives ;

ATTENDU la *Politique pour un mode de vie physiquement actif* du Centre des services scolaire des Phares ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer le projet de la Ville de Rimouski visant la construction d'un complexe multisports afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide du ministère de l'Éducation, secteur du Sport, du Loisir et du Plein air dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) ;

- de désigner Mme Nancy Prévèreault, directrice générale, comme personne autorisée à signer en son nom la lettre d'appui relative au projet mentionné ci-dessus.

23-11-07-439

CONVENTION COLLECTIVE LOCALE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ATTENDU l'Entente de principe régissant certaines conditions de travail au niveau local, intervenue entre le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis et le Centre de services scolaire des Phares depuis le 25 avril 2007 ;

ATTENDU les modifications intervenues dans le cadre de l'entente de principe concernant la convention collective du personnel enseignant à ladite entente en juin 2010, septembre 2014 et septembre 2019 ;

ATTENDU la volonté entre le Centre de services scolaire des Phares et le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis de modifier l'actuelle entente locale selon les paramètres prévus à l'Entente de principe ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications à l'Entente comme présentée par le directeur du Service des ressources humaines ;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer ladite Entente étant entendue que celle-ci entrera en vigueur à la date déterminée par les parties au moment de sa signature.

23-11-07-440

ÉTATS FINANCIERS 2022-2023 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la vérification effectuée par l'auditeur indépendant Mallette sur les opérations financières du Centre de services scolaire des Phares au 30 juin 2023 ;

ATTENDU la présentation du rapport d'audit et des états financiers au 30 juin 2023 par l'auditeur indépendant Mallette au comité de vérification ;

ATTENDU la présentation des écarts budgétaires par rapport aux états financiers audités au 30 juin 2023 par la direction du Service des ressources financières au comité de vérification ;

Il est proposé par M. Samuel Perreault et résolu à l'unanimité de prendre acte des états financiers audités pour l'exercice se terminant au 30 juin 2023, tel que soumis par la directrice générale.

Ces documents sont codifiés sous les numéros F114-2 et sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-11-07-441 **POLITIQUE RELATIVE À L'APPROBATION ET AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR**

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares de réviser l'actuelle *Politique relative à l'approbation et remboursement des frais de déplacement et de séjour* ;

ATTENDU les consultations effectuées ;

ATTENDU les discussions tenues lors du comité consultatif de gestion ;

Il est proposé par M^{me} Marie-Pierre Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique relative à l'approbation et au remboursement des frais de déplacement et de séjour révisée, comme présentée par le directeur du Service des ressources humaines et codifiée sous le numéro A133-8(23-11-07-441).

Ce document sera colligé au Recueil des règles de gestion du Centre de services scolaire des Phares.

23-11-07-442 **PRIORITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE 2023-2024 – PRÉSENTATION**

M^{me} Nancy Prévèreault présente le plan d'action de la direction générale pour l'année scolaire 2023-2024.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

23-11-07-443 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente à la séance.

23-11-07-444 **AUTRES SUJETS**

a) Atelier sur l'intelligence collective offerte par le ministère de l'Éducation

Tous les administrateurs ont reçu l'information sur l'offre de formation offerte par le MÉQ sur l'intelligence collective. Des dates additionnelles ont été ajoutées compte tenu du nombre d'inscriptions reçues.

b) Formation professionnelle

M. Jocelyn Michaud donne de l'information concernant la mise en œuvre prochaine de l'offensive gouvernementale visant à former plus de travailleuses et de travailleurs dans les métiers de la construction. Parmi les mesures qui seront mises en place, mentionnons la mise sur pied de quatre formations de courte durée menant à l'exercice de cinq métiers, soit charpentier-menuisier, opérateur de pelle, opérateur d'engins de chantier, ferblantier et frigoriste. Cette initiative bénéficiera d'un soutien financier pour encourager l'inscription des élèves. Jusqu'à maintenant la réponse est très favorable, l'objectif étant de former 5 000 personnes et à ce jour, il y aurait plus de 10 000 inscriptions. Nos centres de formation professionnelle offriront l'AEP pour devenir charpentier-menuisier et opérateur d'engins de chantier, ainsi que le DEP en électricité.

23-11-07-445 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, il est proposé par M^{me} Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

